

NOTE D'INFORMATION N°11

Le 30/11/15

NOVEMBRE 2015 *Annule et remplace la précédente*

**CHAMPIONNAT DE LIGUE FLEURET DAMES
SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2015**

SENIORS DAMES Individuel

Inscriptions : 14h00 - Scratch : 14h15

Inscription : 10+2 €uros

SENIORS DAMES ÉQUIPES

Inscriptions : 15h30 dès que possible

Inscription obligatoire pour les équipes : 30 €uros

(pas d'engagement sur place pour les équipes)

**Gymnase du Piple – 152 bis rue de Boissy
À SUCY EN BRIE (94370)**

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE :
avant le **jeudi 3 décembre à 23h59**

✓ *Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.*

*Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission mariechristineberaldin@sfr.fr (avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.***

✓ *Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.*

